

Pourquoi effectue-t-on des tests d'urine durant la grossesse ?

Votre urine donne des indications primordiales sur votre santé et sur celle de votre bébé.

Elle sera testée régulièrement tout au long de la grossesse de manière à déceler la présence de :

- **Protéines** - un signe de pré-éclampsie
- **Glucose (sucre)** - un signe possible de diabète qui peut apparaître pour la première fois lors d'une grossesse
- **Bactéries** - un signe d'infection

Ces informations concernent principalement les tests d'urine permettant de déceler la pré-éclampsie (que l'on avait l'habitude d'appeler toxémie). Les signes et symptômes de pré-éclampsie se produisent dans la deuxième moitié de la grossesse. L'autre signe en est une hypertension.

Les femmes souffrant de pré-éclampsie se sentent habituellement parfaitement bien. C'est pourquoi il est si important d'effectuer régulièrement des tests d'urine et de vérifier la tension artérielle.

En quoi ce test consiste-t-il ?

Votre sage-femme ou votre médecin trempe une bandelette de papier (bandelette réactive) dans un échantillon d'urine prélevé le jour-même. Le test montre si des protéines sont présentes ou non et donne une indication de la quantité de protéines.

Une très petite quantité de protéines sera indiquée dans votre dossier comme des "traces". Vous ne devez pas vous en inquiéter. Une quantité de protéines supérieure à des traces est notée sous la forme d'un ou de plusieurs signes +, quatre au maximum.

Que se passe-t-il s'il y a des protéines dans votre urine ?

Si vous avez une quantité de protéines indiquée par un ou plusieurs +, et si vous avez de l'hypertension (habituellement une tension diastolique - la valeur la plus basse - supérieure à 90mmHg) il se peut que vous souffriez de pré-éclampsie et vous aurez besoin de soins supplémentaires à partir de maintenant. Il se peut que l'on vous demande de recueillir votre urine sur une période de 24 heures, de manière à mesurer la quantité exacte de protéines présente dans votre urine. Il est peu probable que les protéines dans votre urine soient un signe d'infection, en particulier si vous n'avez pas d'autres symptômes.

Recueillir un échantillon d'urine chez vous

Il se peut que l'on vous demande de recueillir vos propres échantillons d'urine chez vous et de les apporter à la consultation pour qu'ils puissent être testés. On vous donnera peut-être un flacon spécial ou bien on vous demandera de vous en procurer un vous-même. Quel que soit le type de flacon que vous utilisez, veillez à ce qu'il soit propre et bien rincé.

Il peut vous être demandé de recueillir trois types d'échantillons.

Voici comment les prélever :

1. Premier échantillon du matin

Le jour de votre rendez-vous, recueillez un peu de votre première urine à votre réveil.

2. Échantillon de 24 heures

Recueillez toutes vos urines sur une période de 24 heures :

Étape 1 À votre réveil, allez aux toilettes sans prélever d'échantillon. Votre sage-femme ou votre médecin peut vous demander de le faire à une heure précise de la matinée.

Étape 2 Recueillez toutes vos urines durant le reste de la journée et pendant la nuit. Videz votre flacon à échantillon dans le flacon plus grand qui vous a été donné à la consultation.

Étape 3 24 heures exactement après l'Étape 1, recueillez votre dernier échantillon et ajoutez-le au plus grand flacon.

3. Échantillon de milieu du jet (permictionnel)

Lavez vos parties génitales avec de l'eau.

Utilisez ensuite le plan suivant en 3 étapes :

Commencez - commencez d'uriner dans la cuvette des WC

Arrêtez - bien avant d'avoir fini d'uriner

Échantillon - recommencez à uriner, et remplissez cette fois le flacon de prélèvement

Terminez ensuite d'uriner dans la cuvette des WC si besoin est.

Si vous oubliez d'apporter votre échantillon à la consultation, demandez un flacon et recueillez un échantillon frais sur place.

Pour des conseils ou des informations concernant n'importe quel aspect de la pré-éclampsie, appelez la ligne d'assistance téléphonique Action on Pre-eclampsia au 0208 427 4217

Action on Pre-eclampsia
84-88 Pinner Road
Harrow
Middlesex
HA1 4HZ
Royaume Uni

E-mail: info@apec.org.uk
www.apec.org.uk

Organisme de charité enregistré sous le No. : 1013557
Société enregistrée sous le No. : 2736320